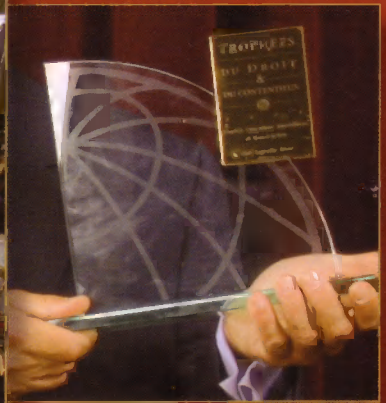


TROPHÉES
DU DROIT
&
DE LA FINANCE



2 0 0 8

COMPTE RENDU DE L'ÉDITION 2008
Nominés, Lauréats, Jurys



*Toute une profession rassemblée
pour féliciter ses membres d'honneur...*

Un hors-série et un événement

DECIDEURS
STRATEGIE FINANCE DROIT

INTERNATIONAL
Legal Alliance Summit
&
AWARDS

Firme Entrepreneuriale (origine régionale)

TROPHÉES D'ARGENT 2008

Les Leaders de Marché 2008 sont :

Adamas Avocats Associés : Robert Guillaumond

Aguera Avocats : Joseph Aguera

Cabinet Juridique Saône Rhône : Jean-François Chronowski

Cabinet Ratheaux : Henri Saint Père ; Christian Muller

Cornet Vincent Ségurel : Jean-François Puget

Duteil Avocats : Francois Duteil

Espace Juridique Avocats : Thomas Deschryver

Lexiance: Jerome Alirol

Ribeyre David & associés : Alain Ribeyre

Véron & Associés : Pierre Véron ; Isabelle Romet ; Thomas Bouvet ; Sabine Agé

Nous remercions particulièrement les membres du jury

- ▶ Patrick BIGNON, Associé gérant, **Law Management Consulting**
- ▶ Vincent JUILLARD, Directeur juridique, **Carbone Lorraine**
- ▶ Yves CHARVIN, Directeur juridique adjoint, **Safran**
- ▶ Philippe COEN, Directeur juridique, **The Walt Disney Company**
- ▶ Benoît DUTOUR, Directeur juridique, **Nestlé**
- ▶ Dominique HOLTZER, Consultant, **Neumann International**
- ▶ Xavier SCHOPS, Directeur Juridique, Europe & Asie Pacifique, **Imerys**
- ▶ Jean-David SICHEL, Directeur juridique, **TBWA**
- ▶ Michel ATLAN, Directeur Associé, **M.A.I. Executive Search International**
- ▶ Pierre-Etienne LORENCEAU, Directeur de la publication, **Décideurs : Stratégie Finance Droit**

Firme Entrepreneuriale (origine régionale)

LE TROPHÉE D'OR 2008

a été décerné à

Véron & Associés

Le Trophée Firme Entrepreneuriale (origine régionale) récompense l'excellence, la renommée et le dynamisme d'un cabinet d'avocats dont les compétences sont très largement reconnues sur son marché régional, mais qui a su également développer une stratégie entrepreneuriale lui ayant permis d'acquérir un rayonnement national, voire international. Ainsi, certains cabinets d'origine régionale se positionnent sur des segments particuliers et historiquement installés en province, notamment de grandes enseignes de la distribution ou de grands noms de l'industrie pharmaceutique.

Depuis la création du Trophée Firme Entrepreneuriale d'origine régionale en 2004, la région Rhône Alpes a fait la quasi-unanimité des jurys.

Pour cette édition 2008, un cabinet lyonnais a une nouvelle fois été primé mais le jury a décidé de récompenser un cabinet de niche : Véron & Associés.

Un cabinet hyperspécialisé

Créé en 2001, Véron & Associés est le seul cabinet qui consacre toute son activité au contentieux des brevets d'invention (contrefaçon, litiges relatifs à des contrats de recherche ou de licence, revendication de propriété, inventions de salariés). Le cabinet traite aussi le contentieux des marques, dessins et modèles, droit d'auteur et concurrence déloyale lorsqu'il est connexe à un litige en matière de brevet.

Les principaux secteurs industriels concernés sont donc la chimie, la pharmacie, les biotechnologies, les cosmétiques, l'aéronautique, la mécanique, l'électricité, l'électronique et les télécommunications. La clientèle du cabinet est composée majoritairement d'entreprises internationales puisque 2/3 des brevets ayant effet en France sont détenus par des entreprises étrangères.

Une équipe juridique, technique, économique et internationale

Véron & Associés, c'est aussi une



Les acteurs distingués 2008 (Trophées d'or et d'argent)

équipe de spécialistes en propriété intellectuelle qui travaille indifféremment en français ou en anglais, à Lyon et à Paris. Les 4 associés (Pierre Véron, Isabelle Romet, Thomas Bouvet et Sabine Agé) sont entourés de 9 avocats collaborateurs. Outre les fonctions support classiques (comptabilité, documentation, informatique, communication,...), le cabinet a renforcé ses équipes par des compétences complémentaires en recrutant un conseiller scientifique, un infographiste, un juriste économiste et 2 traductrices. Ces ressources humaines particulières permettent de répondre aux exigences particulières des dossiers d'envergure internationale et d'une grande complexité technique traités par le cabinet. Depuis sa création, les effectifs du cabi-

net ont doublé tout en gardant les mêmes principes fondamentaux. La disponibilité, l'efficacité, l'information et la coopération font partie des valeurs véhiculées par les associés et transmises aux collaborateurs.

C'est donc cette stratégie d'hyperspécialisation qui a particulièrement plu aux membres du jury. De plus, ils ont reconnu que Pierre Véron est le spécialiste incontournable en matière de brevets d'invention. Son expérience dans le domaine, la réputation internationale qu'il a su donner à son cabinet et la pro-activité de ses équipes ont fait l'unanimité auprès du jury. L'un d'eux a d'ailleurs souligné qu'« un cabinet français spécialisé dans le difficile domaine de l'innovation est remarquable ».